DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
AMENAGEMENT ET MOBILITE
Direction-adjointe Foncier et Administratif
Service Aménagement et Urbanisme

Affaire suivie par : Yves PAUL
Mèl : yves.paul@oise.fr
Tél. : 03.44.10.72.35
Fax : 03.44.06.64.51

Le Président du conseil départemental

à

Monsieur le Directeur départemental
des territoires de l'Oise

Beauvais, le 0 3 AOUT 2016

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) De HAUTEFONTAINE.

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 7 mars 2016, reçue le 10 suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant l'élaboration du PLU de la commune d'HAUTEFONTAINE, en vous adressant les informations suivantes :

I. MOBILITE

Document de référence :

Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le conseil départemental le 20 juin 2013 ;

Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTES DEPARTEMENTALES

La commune est traversée par la route départementale (RD) n°16.

1.1 Document à prendre en compte :

Règlement de la voirie départementale arrêté le 4 mars 2016 accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1.2 Classement des RD :

Les routes départementales sont répertoriées, notamment, en fonction des trafics.

Ainsi, selon le reclassement du 16 février 2011, la RD 16 est une route de 4e catégorie (route assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques d'importance moyenne).

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.3 Comptages de trafic

Les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière sur la RD16, au PR 3.000, de 665 véhicules dont 11% de poids lourds, en avril 2014.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.4 Plan d'alignement

En l'état, aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué.

1.5 Accidentologie entre le 01/01/2010 et le 30/11/2015

Aucun accident n'est survenu sur la RD16.

1.6 Projets routiers inscrits au PDMD

En l'état, le PDMD n'inscrit pas de projet routier sur le territoire de la commune de HAUTEFONTAINE.

2) TRANSPORTS

Le département est autorité organisatrice des transports interurbains.

Aussi, la commune de HAUTEFONTAINE est concernée par les lignes scolaires desservant le collège louis Bouland de COULOISY, le collège La Maison Française à CUISE LA MOTTE et le regroupement pédagogique intercommunal de CHELLES, CROUTOY, HAUTEFONTAINE et SAINT-ETIENNE-ROILAYE.

Le transport scolaire est pris en charge par le département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes.

Tous les horaires sont disponibles sur le site www.oise-mobilité.fr.

3) CIRCULATIONS DOUCES

3.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le département, en lien avec Oise Tourisme, est compétent pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de HAUTEFONTAINE est traversé par le GR12 inscrit au Plan départemental de randonnée pédestre approuvé par délibération du 18 janvier 1990.

La fiche descriptive de ce circuit est jointe au présent courrier.

3.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD)

Le conseil départemental a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le conseil départemental a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le SDCD est accessible sur l'opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Le conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

Ainsi, le territoire de la commune de HAUTEFONTAINE est concerné par l'ENS d'intérêt local « Bois du Crocq »(SOI08).

Pour information, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il s'agit d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus, selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public.

La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans les documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Notez toutefois que le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en Zone de Préemption au titre des ENS, soit ZPENS. Il n'y a qu'un nombre limité de secteurs classés en ZPENS sur le département et la commune de HAUTEFONTAINE n'est pas concernée.

2) LA RESSOURCE EN EAU

2.1 Eau potable :

La commune de HAUTEFONTAINE est alimentée par les captages du syndicat des eaux de CUISE LA MOTTE implantés sur le territoire de la commune de COULOISY.

La qualité des eaux distribuées est conforme.

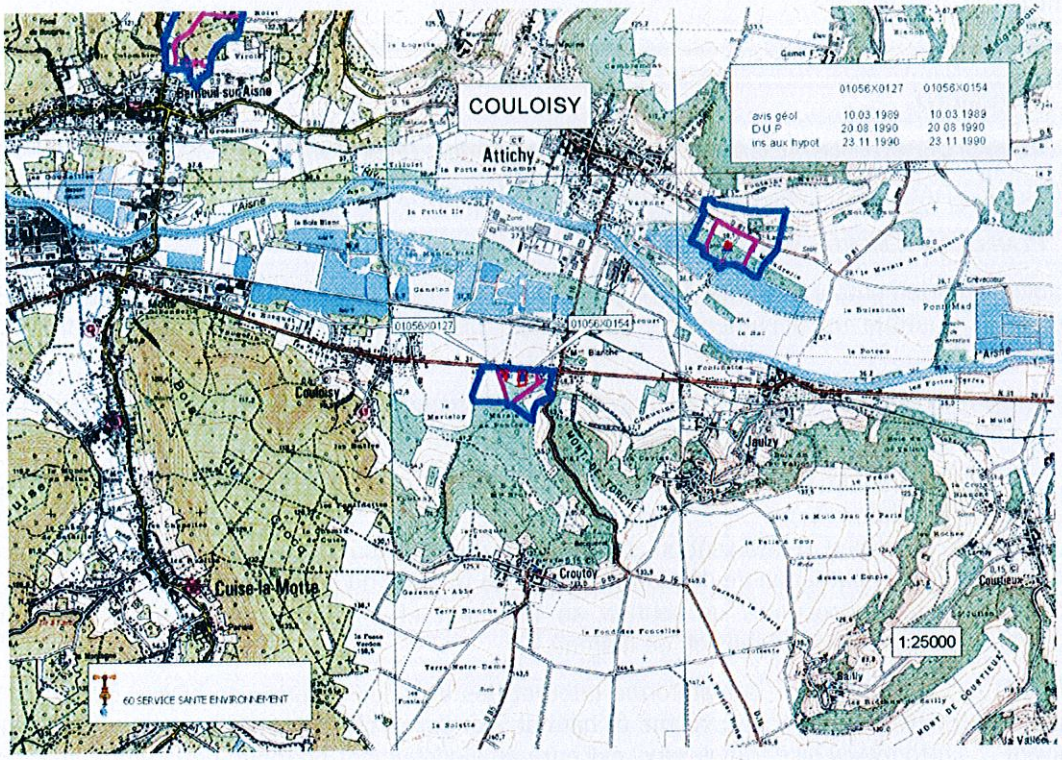

2.2 Assainissement :

La commune de HAUTEFONTAINE est soumise à un système d'assainissement non collectif.

2.3 Rivière :

La commune de HAUTEFONTAINE est membre du Syndicat Intercommunal pour l'entretien des rûs de Berne et des Planchettes et de leurs affluents à qui elle a délégué sa compétence.

Le territoire est parcouru par un réseau hydrographique représenté par le ru Moulin Hautefontaine, affluent du Vandy. A ce sujet, il convient de noter que le syndicat intercommunal va entreprendre le diagnostic global du ru de Vandy et de ses affluents.

Avec la prochaine mise en place du volet Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la loi Métropole, la compétence officielle « milieux aquatiques » sera prochainement transférée à l'échelon communautaire, qui pourra intégrer le syndicat mixte.

A ce titre, le Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA) a entrepris une étude de gouvernance sur l'ensemble de son territoire en incorporant également le ru de Rhôny.

Concernant les objectifs de qualité au sein de l'unité hydrographique Aisne-Aval, l'atteinte de l'objectif « Bon Etat global » du ru de Vandy était prévue à l'horizon 2015 (FRHR). Le ru de Vandy est également recensé dans le Plan territorial d'Actions Prioritaires (PTAP) de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

Dans le cadre de la Restauration de la Continuité Ecologique (RCE), les riverains du ru de Vandy (H1670600) ont une obligation de mise en conformité des ouvrages hydrauliques avant 2018 afin de restaurer le transport sédimentaire et le franchissement piscicole. A ce titre, ils peuvent bénéficier d'aides financières exceptionnelles de la part de l'AESN dans le cadre d'un effacement d'ouvrage.

III. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le conseil départemental ne possède pas de propriété bâtie sur le territoire de la commune de HAUTEFONTAINE et aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un bâtiment

IV. LOGEMENT

1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV)

Dans l'Oise, le SDAGV applicable a été adopté le 11 juillet 2003.

2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le PDH. Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic du marché du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise (opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du département sous le lien suivant : «http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/».

À titre indicatif, sur le territoire de la communauté de communes du Canton d'Attichy, EPCI auquel appartient la commune de HAUTEFONTAINE, le PDH préconise la production annuelle de 81 à 91 logements à l'horizon 2020 dont 27% de logements en locatif social et 24% de logements en accession sociale.

3) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT

Au vu du diagnostic du PDH, la revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général - amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG 60 Amélioration de l'habitat privé ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Le descriptif de ce programme est accessible sur le site internet du département sous le lien suivant : «http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/».

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du département.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
le directeur général adjoint en charge
des finances et de la modernisation

Sébastien PERNAUDET

P.J. : - Extrait de 1 circuit PDIPR
- 1 fiche ENS

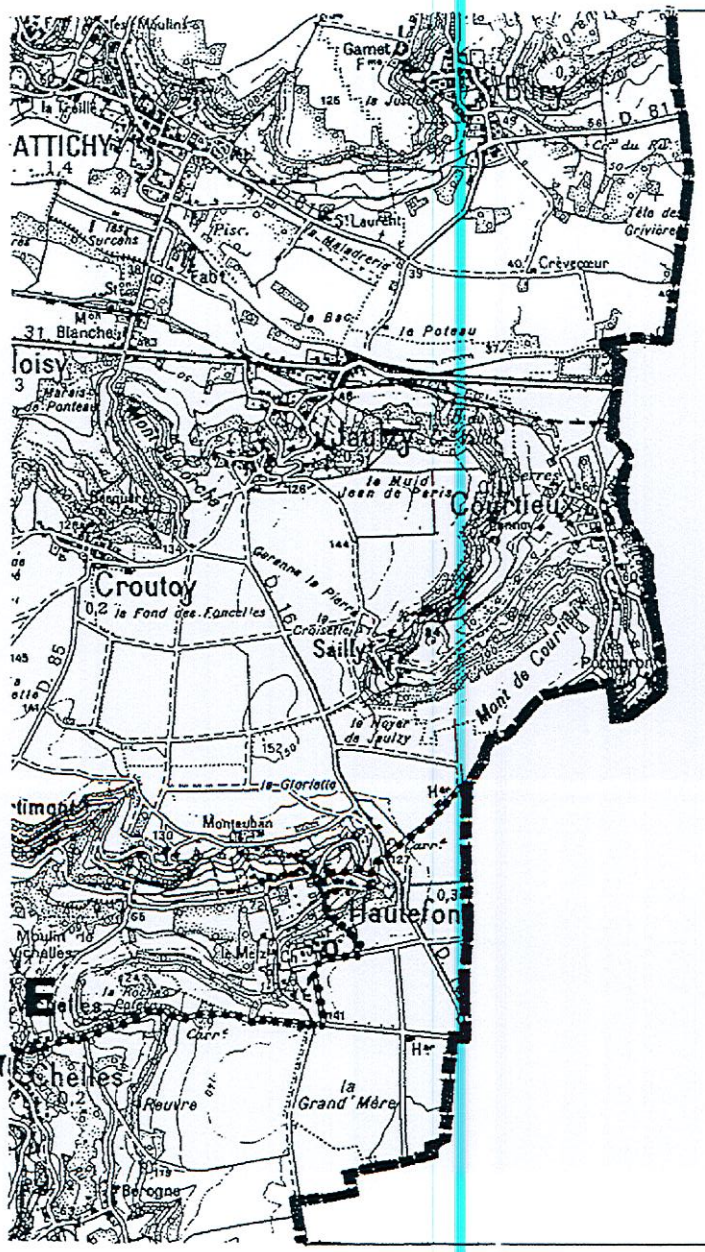

AISNE

I.G.N 1/50 000 ATTICHY

G.R. 12 ILE DE FRANCE ARDENNES

SOI08	Bois du Crocq		☐ ID

Surface : 674
Altitude :
Entité paysagère :
SOISSONNAIS.
Canton(s) concerné(s):
ATTICHY.
Commune(s) concernée(s) :
COULOISY, CROUTOY, CUISE-LA-MOTTE, HAUTEFONTAINE, JAULZY, SAINT-ETIENNE-ROILAYE.

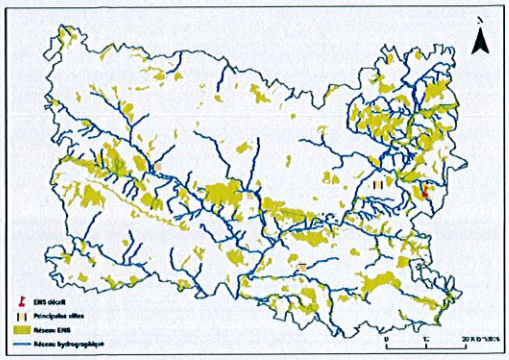

Inscription à inventaire, statut de protection :

ZICO PE 03, ZNIEFF I n°220013829.

Valeur patrimoniale

- ○ Intérêt pour la Faune
- ○ Intérêt pour la Flore
- ○ Intérêt pour les Milieux naturels
- ○ Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée

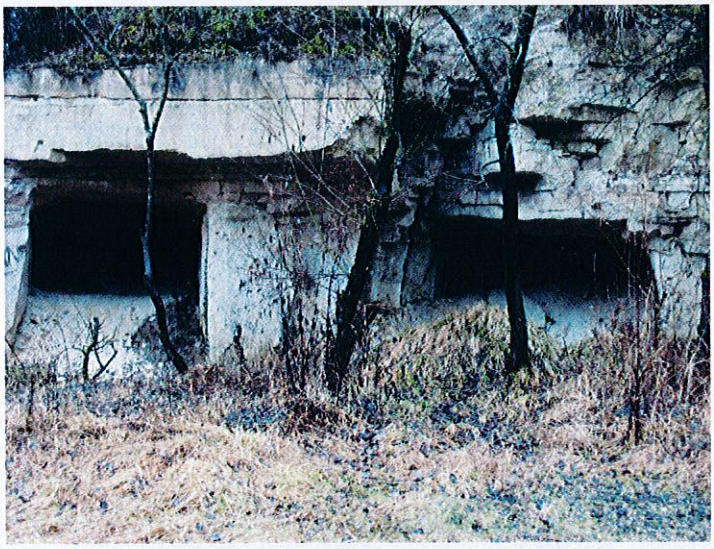

Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le Bois du Crocq s'étend sur le rebord du plateau tertiaire du Soissonnais, au-dessus de la confluence du Ru Vandy avec la rivière Aisne, en rive gauche de celle-ci.

La structure géologique est typique du nord-est de l'Oise avec, de bas en haut :

- des alluvions en fond de vallée ;
- les argiles sparnaciennes ;
- les sables cuisiens, comprenant ponctuellement de faibles épaisseurs d'argiles de Laon ;
- les épais calcaires lutétiens qui définissent le plateau ;
- quelques placages sableux de l'Auversien ou de limons de plateau.

Réalisation Biotope - 2007

Délimitation de l'ENS	Bois du Crocq

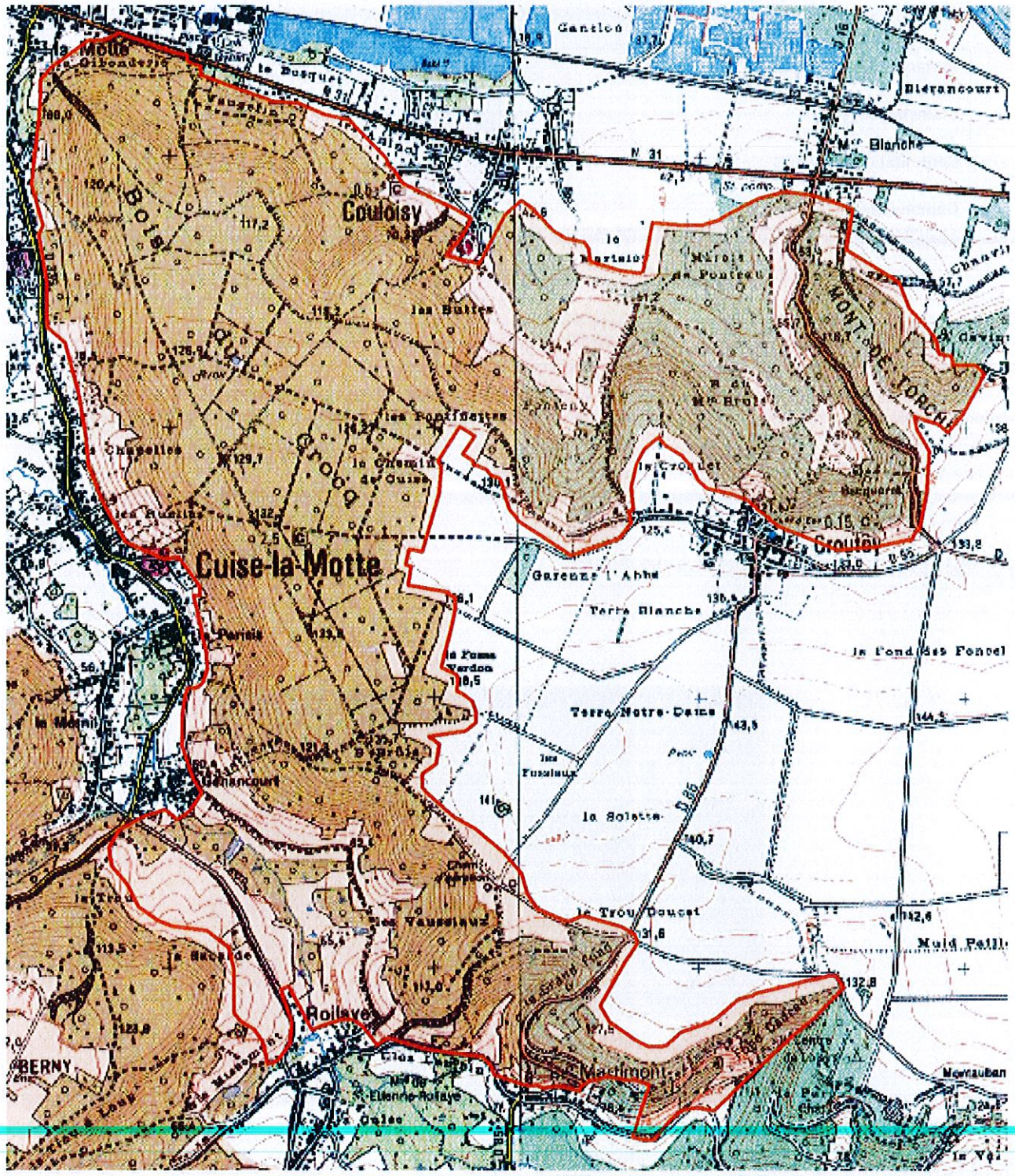

Délimitation de l'ENS

0 240 480 m

N W E S

Réalisation Biotope - 20C

ENS 60 Bois du Crocq

Mise à jour le 01/06/2002

Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Les forêts thermophiles, les lisières et les pelouses calcicoles ; les anciennes carrières souterraines

Espèces végétales remarquables

La Germandrée des montagnes (Teucrium montanum*) ; l'Inule des saules (Inula salicina*) ; le Daphné lauréolé (Daphne laureola) ; l'Epipactis rouge foncé (Epipactis atrorubens) ; l'Hellébore fétide (Helleborus foetidus)

Espèces animales remarquables

La Bondrée apivore (Pernis apivorus) ; le Pic noir (Dryocopus martius) ; le Pic mar (Dendrocopos medius) ; le Faucon hobereau (Falco subbuteo) ; le Lézard vert (Lacerta viridis) ; le Grand Murin (Myotis myotis) ; le Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

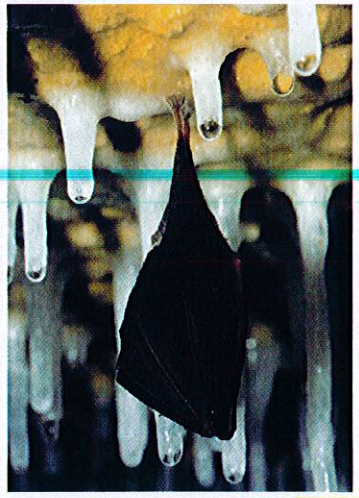

DESCRIPTION SOCIALE

Réalisation Biotope - 2007

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi

Réalisation Biotope - 2007